



EXERCICE PRATIQUE¹

ÉTUDE DE CAS, L'HISTOIRE D'ÉDOUARD

Durée : 40 minutes

OBJECTIF D'APPRENTISSAGE :

- Se sensibiliser aux difficultés rencontrées par les personnes vivant avec le VIH/sida dans leur interaction avec les personnes et les groupes qui coproduisent le témoignage.
- Accroître ses capacités de savoir-être à chaque étape de l'accompagnement social éthique des personnes témoignant de leur vécu avec le VIH.
- Développer un esprit de solidarité avec les personnes vivant avec le VIH/sida.

DÉROULEMENT :

En groupe de 4 à 5 personnes, durant 20 minutes, les participant.e.s sont invités à lire la mise en situation et à répondre aux questions. Étant donné qu'il n'y a pas de réponse unique, le travail en petit groupe vise à échanger les points de vue et à rassembler les pistes d'action possibles.

Durant une plénière d'une durée de 20 minutes, une personne par groupe rapporte le contenu des discussions. Les formateur.rice.s animent cette plénière et enrichissent, au besoin, les réflexions proposées par chacun des petits groupes. Elles favorisent les échanges à partir des valeurs qui devraient guider l'intervention ET des enjeux éthiques présents dans l'histoire.

QUELLES VALEURS DEVRAIENT GUIDER L'INTERVENTION ?

« Le principe de participation accrue des personnes vivant avec le VIH (GIPA) vise à garantir aux PVVIH l'exercice de leurs droits et de leurs responsabilités y compris leurs droits à l'autodétermination et la participation aux processus de prise de décision qui affectent leur propre vie. » (ONUSIDA. Politique générale – Une participation accrue des personnes vivant avec le VIH/ SIDA. 2007.)

QUELS ENJEUX ÉTHIQUES SONT PRÉSENTS DANS L'HISTOIRE D'ÉDOUARD?

Les groupes communautaires conçoivent, produisent et distribuent des outils de communication à l'intention de leurs membres et de publics divers. N'étant pas considérés des médias professionnels ils ne sont pas soumis aux règles de la déontologie journalistique. Plusieurs n'ont d'ailleurs pas de politique interne encadrant la diffusion des témoignages qu'ils coproduisent (écrit, vidéo, en ligne, etc.). Ceci dit, des ententes informelles peuvent être établies avec les personnes témoins et des discussions d'équipe, au sein des groupes, peuvent alimenter la réflexion sur les meilleures pratiques à mettre en place. Les principes GIPA devraient-ils servir de point de départ pour baliser les pratiques de coproduction du témoignage ? Que signifie au juste favoriser la participation accrue des personnes témoins dans le cadre de leur contribution à un outil de communication publié par un groupe communautaire ? Est-ce que le caractère informel des ententes de contribution donne plus de liberté aux personnes témoins quant aux décisions qui seront prises concernant le contenu, le format et la diffusion de leur témoignage ?



HISTOIRE D'ÉDOUARD

Édouard témoigne de sa séropositivité depuis 9 ans par le biais de l'écriture. Il travaille dans le milieu communautaire de lutte contre le VIH/sida. Au fil du temps, il est devenu un militant connu et un modèle de la communauté séropo. Il est donc souvent sollicité pour prendre la parole publiquement.

Lors de ses premières expériences de témoignage, Édouard préférait rester anonyme et il utilisait un nom de plume. Aujourd'hui, il signe son nom et le contenu de ses témoignages est devenu beaucoup plus collectif. Il écrit sans censure à propos des revendications communautaires d'un ensemble de personnes vivant avec le VIH au Québec.

Dernièrement, un membre du CA d'un organisme du milieu communautaire VIH a invité Édouard à donner une entrevue pour un texte à paraître dans le Bulletin de l'organisme. Le texte a été publié, accompagné de sa photo. Édouard est déçu car l'entrevue n'a pas été reproduite dans son intégralité. Une partie du contenu a été coupée par l'équipe éditoriale du Bulletin. Elle faisait mention de certaines personnes séropositives avec qui Édouard milite activement. Ces militants ont contacté Édouard et lui ont reproché de ne pas avoir la même visibilité que lui dans un article qui relate une expérience collective. Édouard est mal à l'aise. Il compte exiger que cette omission soit corrigée.

- Selon vous, que sont les enjeux éthiques et les défis soulevés :

- Par les actions/attitudes du membre du CA de l'organisme ?
- Par les actions/attitudes de l'équipe éditoriale ?
- Par les actions/attitudes d'Édouard et de ses amis militants ?

- Si vous aviez à accompagner Édouard dans la production de son témoignage, que feriez-vous avant, pendant et après la publication de l'entrevue ?

CONCLUSION :

Pour clore l'activité, les formatrices félicitent les participant.e.s d'avoir identifié et relevé les défis de cette étude de cas. Elles nomment l'importance de s'assurer que la personne chargée de faire l'accompagnement social et la personne témoin s'entendent sur la faisabilité et la réalisation du plan d'accompagnement.